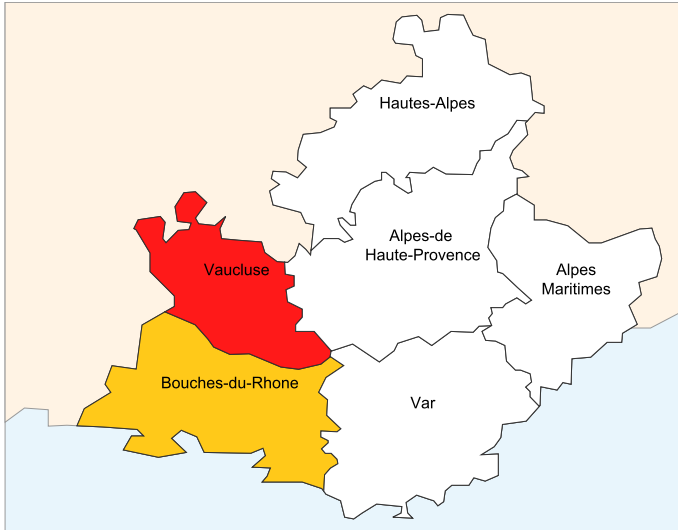


## Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

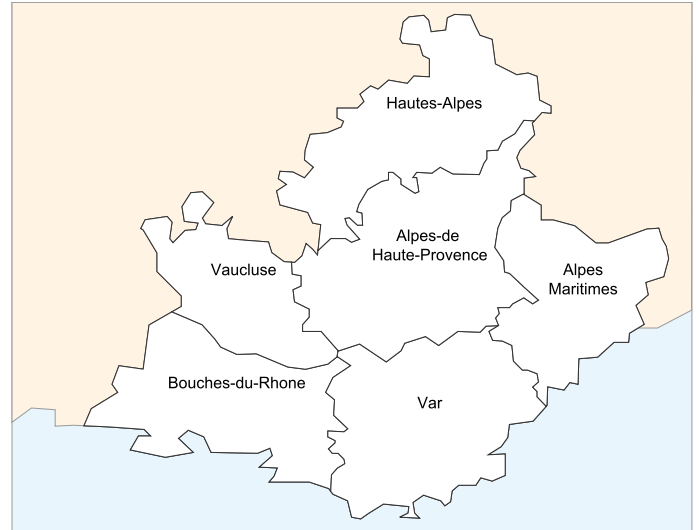
Le ciel est largement couvert à l'ouest de la région tandis que le soleil brille sur l'autre moitié est, ce jeudi 20 février. Sur tout le territoire, le vent s'est atténué favorisant l'accumulation des polluants. La qualité de l'air se dégrade dès 9h en raison de la reprise des activités humaines (trafic routier, activités industrielles) en particulier près des centres urbains et des axes routiers. Dans la soirée, les concentrations de particules fines liées au chauffage au bois augmentent dans les zones résidentielles. Ce constat sera particulièrement marqué dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, où le seuil d'information-recommandations pour les PM10 pourra être dépassé. Une information préfectorale d'alerte niveau 1 sur persistance est active sur le Vaucluse et une procédure d'information-recommandations dans les Bouches-du-Rhône. Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place sur le Vaucluse, concerné par la procédure d'alerte. L'épisode est de type : Combustion hivernale.

## Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 20/02/2025



Le : 21/02/2025



- Pas de procédure
- Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles
- Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public
- Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

## Prévision de dépassement(s) de seuil(s) réglementaire(s) par polluant

Le : 20/02/2025				
Polluants et seuils dépassés en µg/m³				
O <sub>3</sub>	PM <sub>10</sub>	NO <sub>2</sub>	SO <sub>2</sub>	
	50			
	50*			

Départements
<a href="#">Alpes-de-Haute-Provence (04)</a>
<a href="#">Hautes-Alpes (05)</a>
<a href="#">Alpes-maritimes (06)</a>
<a href="#">Bouches-du-Rhône (13)</a>
<a href="#">Var (83)</a>
<a href="#">Vaucluse (84)</a>

Le : 21/02/2025				
Polluants et seuils dépassés en µg/m³				
O <sub>3</sub>	PM <sub>10</sub>	NO <sub>2</sub>	SO <sub>2</sub>	

O<sub>3</sub> = ozone | PM<sub>10</sub> = particules taille < 10 µm | NO<sub>2</sub> = dioxyde d'azote | SO<sub>2</sub> = dioxyde de soufre – Seuil en µg/m<sup>3</sup>  
\* Persistance du dépassement du seuil

# RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION AUX PARTICULES

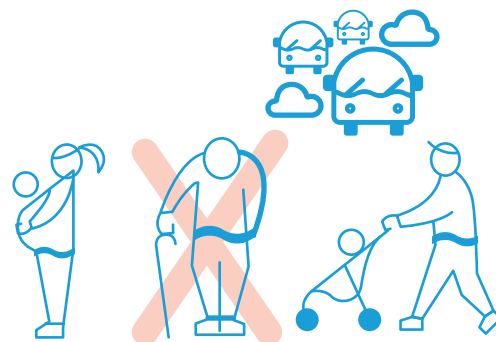
## NIVEAU ALERTE

Le grand public, les personnes vulnérables et sensibles sont concernés par ces recommandations sanitaires.

### Populations vulnérables\* et sensibles\*\*



Évitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche).

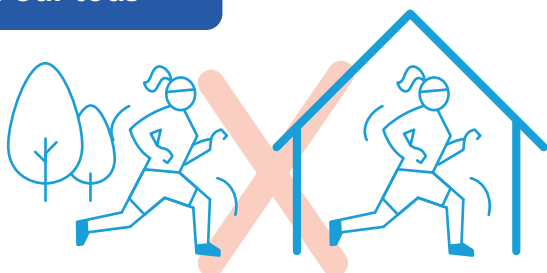


Évitez les zones à fort trafic pendant les heures de pointe.

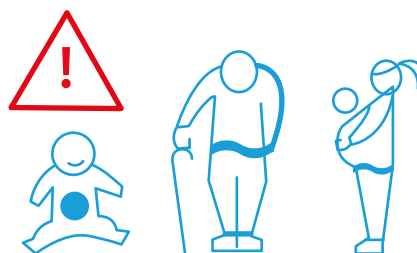
Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.

Privilégiez les sorties les plus brèves ou demandant le moins d'effort.

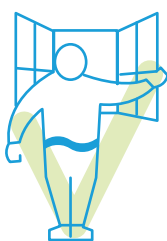
### Pour tous



Les activités physiques et sportives intenses doivent être évitées.



Soyez vigilants vis-à-vis des personnes vulnérables ou sensibles.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

### Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

\* Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

\*\* Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».

# RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION

## Pour vos déplacements



Limitez les déplacements  
et différez ceux pouvant  
l'être



Privilégiez  
les transports  
en commun



Privilégiez  
le covoiturage



Utilisez des modes de  
déplacements non  
polluants



Respectez l'interdiction de  
brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température  
dans les bâtiments



Arrêtez l'utilisation  
des appareils de combustion  
de biomasse non performants



Reportez les épandages  
agricoles de fertilisants  
et les travaux du sol

des gestes  
à adopter  
toute  
l'année !